

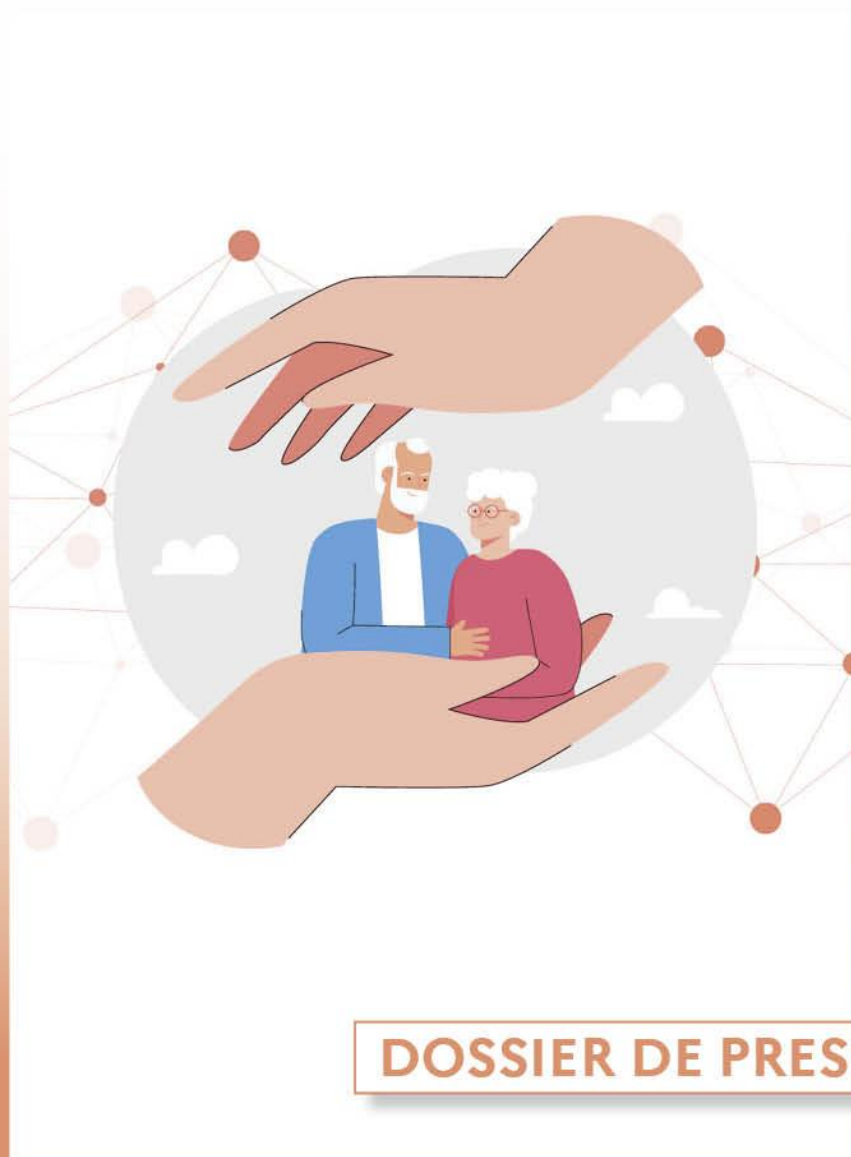


**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LES ENJEUX DU VIEILLISSEMENT EN NORMANDIE : DEFI SOCIÉTAL ET OPPORTUNITÉS TERRITORIALES



Contact presse

Service communication ARS Normandie
Mél : ars-normandie-presse@ars.sante.fr

Service communication Préfecture
Mél : pref-communication@seine-maritime.gouv.fr

Le vieillissement de la population constitue un défi majeur pour les prochaines décennies.

En Normandie, cette évolution démographique est particulièrement marquée :

- en 2030, les personnes de plus de 65 ans seront plus nombreuses que les moins de 15 ans. (PRS) ;
- selon les projections de l'INSEE, près **d'un tiers des habitants de Normandie aura plus de 60 ans d'ici 2040** ;
- la part de personnes âgées de 75 ans et plus dans la population générale passera de **10 % en 2022 à 18 % en 2050**.

Pour répondre à cette évolution démographique, l'État et l'ensemble des acteurs du territoire se mobilisent face à des enjeux multiples et afin d'apporter des solutions adaptées, coordonnées et un accompagnement de qualité, au plus près des besoins des habitants.

Près de 9 Normands sur 10 déclarent souhaiter vieillir à domicile. Ce projet de vie est souvent confronté à des obstacles tels que la difficulté à mettre en œuvre au domicile des personnes les accompagnements, services et aides nécessaires (y compris techniques). Le maintien à domicile implique la diversification des solutions domiciliaires afin d'accompagner au mieux la perte d'autonomie.

Dans le champ médico-social, les acteurs se mobilisent en faveur de la prévention, du repérage des fragilités, de l'amélioration des parcours entre la ville et l'hôpital ainsi que via l'adaptation des établissements d'hébergement pour personnes âgées afin de faciliter les parcours de vie des personnes âgées, de favoriser le bien vieillir et préserver l'autonomie.

Enfin, cette évolution démographique impose de repenser en profondeur les métiers du grand âge, avec des mesures en matière d'attractivité, de compétences et de formation.

Face au défi du vieillissement, un séminaire organisé par la Préfecture de la région Normandie et l'ARS Normandie

La Préfecture de la région Normandie et l'Agence régionale de santé Normandie organisent un séminaire sur les enjeux du vieillissement en Normandie, le 27 mai 2026, à l'université de Caen.

Cette journée a réuni collectivités, acteurs institutionnels, sanitaires, médico-sociaux et partenaires, afin de partager les constats, croiser les regards et construire ensemble des solutions, adaptées aux réalités locales et aux besoins de demain.

[Les enjeux du vieillissement en Normandie : défi sociétal et opportunités territoriales | Agence régionale de santé Normandie](#)

Bien vieillir chez soi : diversification des solutions domiciliaires pour accompagner la perte d'autonomie

Face au vieillissement de la population et aux aspirations croissantes des personnes âgées à rester chez elles le plus longtemps possible, la diversification des solutions domiciliaires constitue un enjeu majeur des politiques d'autonomie.

La direction régionale de l'INSEE a publié plusieurs études relatives aux enjeux du développement d'une offre d'habitat adapté pour les personnes vieillissantes. Ainsi, en 2024, une étude sur les besoins en logement publiée en partenariat avec la DREAL Normandie évoque une augmentation prévisionnelle de [5 000 nouveaux ménages par an en Normandie au cours de la prochaine décennie, souvent constitués de personnes seules ou âgées](#). Ceci amène à repenser la typologie de l'offre de logement nécessaire : de petits logements adaptables.

En décembre 2025, l'INSEE, dans un flash étude, projette [31 000 seniors supplémentaires en perte d'autonomie d'ici 2050 en Normandie](#). Avec le vieillissement de la population, le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pourrait **augmenter de 164 000 d'ici 2050 en Normandie**. Parmi ces seniors supplémentaires, **près de 31 000 pourraient être en situation de perte d'autonomie, dont près de 13 000 en perte d'autonomie sévère**. Sur la base des conditions d'hébergement actuelles de ces personnes, réparties entre domicile et établissement, **le besoin de places supplémentaires en établissement s'élèverait à plus de 19 000 en Normandie à l'horizon 2050**.

Face à ces enjeux, des formes d'habitat en alternative au domicile « historique », se développent. Elles proposent un cadre de vie assorti de services, notamment d'animation collective, sans relever du modèle des Ehpad. Ces logements recouvrent les résidences autonomie, les résidences services seniors privées ou encore l'habitat inclusif. Leurs avantages sont multiples comme la lutte contre l'isolement, un cadre sécurisé, la prévention de la perte d'autonomie ou encore l'optimisation des ressources humaines dédiées à l'accompagnement. En ce début d'année 2026, [une mission inter-inspections](#) a remis aux ministres du Logement et de l'Autonomie une analyse des diverses formes d'habitat partagé adapté aux personnes âgées en perte d'autonomie et émet des recommandations en vue de leur développement.

En 2017, le CESER de Normandie a émis une étude sur la problématique du vieillissement intitulée "Accompagner le vieillissement des Normands : un enjeu sociétal au cœur des compétences régionales". Presque 10 ans après, le CESER a mené une [évaluation de l'avancement des préconisations](#) de l'époque, cette dernière a été présentée à l'assemblée du CESER le 30 mars 2026. En matière d'habitat partagé, cette évaluation souligne qu'en Normandie le temps n'est plus à l'expérimentation mais bien à l'essaimage des différentes solutions.

Ainsi, à titre d'exemple, l'offre d'hébergement proposée par les résidences autonomie est relativement plus développée dans la région qu'au niveau national (**28 % des places en Normandie contre 19 % dans l'ensemble de la France métropolitaine** – source INSEE Normandie) ce qui place la Normandie au 2e rang des régions derrière le Grand Est. Construites pour la majeure partie dans les années 70 – 80, ces résidences doivent être rénovées pour rester attractives.

Le défi pour les prochaines années : offrir des solutions domiciliaires diversifiées permettant un parcours résidentiel de la personne âgée en situation de perte d'autonomie en cohérence avec ses besoins, ses souhaits et accessibles à tous.

Les enjeux du parcours de vie de la personne âgée

L'évolution démographique nécessite d'adapter les parcours de vie des personnes âgées, à la fois sur le volet de la prévention de la perte d'autonomie et le repérage, l'amélioration du parcours ville-hôpital, et enfin par l'adaptation des établissements d'hébergement pour personnes âgées pour offrir des réponses plus modulaires et un accompagnement de qualité.



Enjeu 1

Accompagner le virage domiciliaire constitue un axe majeur des politiques publiques de l'autonomie : il vise à permettre aux personnes âgées de vivre chez elles le plus longtemps possible, dans des conditions sécurisées, coordonnées et respectueuses de leur choix de vie, en appui de la diversification des solutions domiciliaires évoquées au point précédent.

La **réforme des services autonomie à domicile** doit ainsi rendre l'offre d'aide, d'accompagnement et de soins plus lisible, plus intégrée et mieux coordonnée pour les usagers et leurs aidants.

Le secteur du domicile se restructure ainsi **en rapprochant les différents services existants¹ pour former une catégorie unique de services, les SAD** (services autonomie à domicile) qui permettront :

- **une simplification des démarches au quotidien avec un interlocuteur unique** chargé d'organiser la réponse aux besoins d'aide et de soins des personnes ;
- **une coordination renforcée entre les professionnels de l'aide et du soin** pour améliorer la qualité de l'accompagnement ;
- **une réponse plus complète aux besoins des personnes** : prévention, repérage des fragilités, soutien aux aidants, repérage et lutte contre la maltraitance.

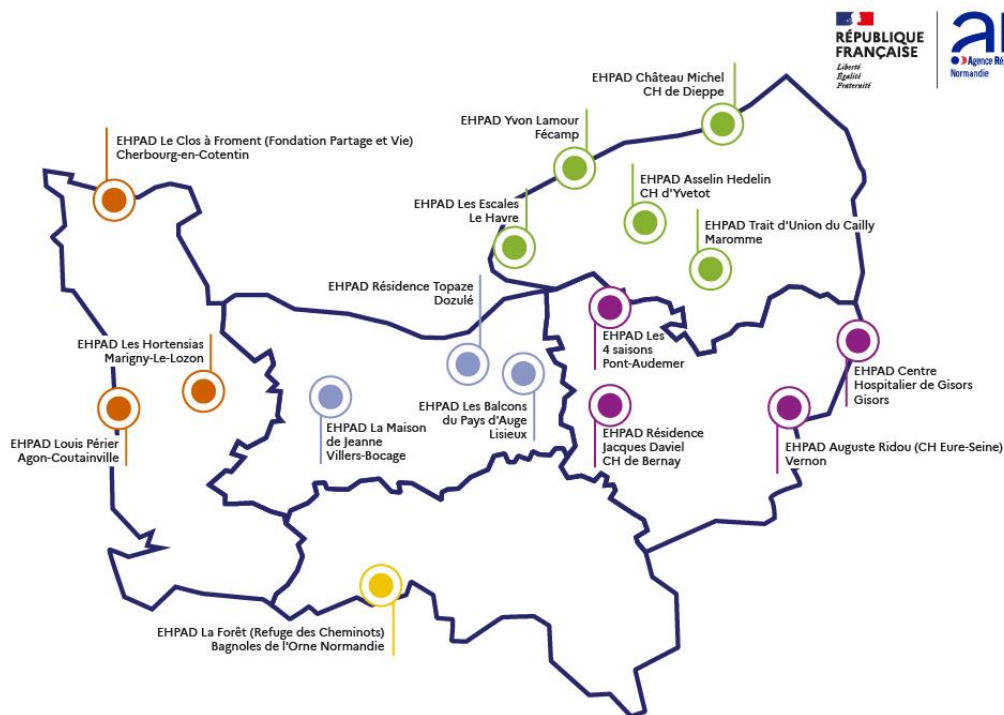
En parallèle, le **déploiement des centres de ressources territoriaux (CRT)²** permet également d'appuyer les professionnels du territoire et de proposer un accompagnement renforcé aux personnes âgées les plus fragiles, afin de prévenir les ruptures de parcours, soutenir le maintien à domicile et différer, lorsque cela est possible, l'entrée en établissement.

La mission de centre de ressources territorial peut être portée soit par un EHPAD, en lien avec des services à domicile, soit par un service à domicile, sur la base d'un conventionnement avec un EHPAD.

¹ Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) spécialisés dans l'assistance aux activités de la vie quotidienne ; les services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dont le rôle est notamment de prévenir la perte d'autonomie, d'éviter une hospitalisation, de faciliter le retour à domicile après une hospitalisation ; les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) assurant à la fois les missions d'un SSIAD (Service de soins infirmiers à domicile) et celles d'un Service d'aide et d'accompagnement à domicile

² La Normandie compte 16 centres de ressources territoriaux ([Centre de ressources territorial pour les personnes âgées en Normandie | Agence régionale de santé Normandie](#)).

Centres de ressources territoriaux (CRT) Normandie



Le développement d'une mission de CRT vise à positionner la structure désignée comme un facilitateur du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile ou dans un autre établissement ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement.

L'enrichissement des missions des structures concernées est également conçu comme un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et des parcours professionnels dans le champ du grand âge.



Enjeu 2

Engager un véritable virage préventif

Afin d'agir plus en amont de la perte d'autonomie et de retarder l'apparition ou l'aggravation des fragilités, il s'agit également d'engager un véritable **virage préventif en direction des personnes âgées**. **L'objectif : soutenir** le maintien à domicile, limiter les ruptures de parcours, réduire les hospitalisations évitables et contribuer à préserver durablement la qualité de vie des personnes âgées.

Cette approche suppose notamment de mieux repérer les situations à risque, de promouvoir l'activité physique adaptée, l'adaptation du logement ou la prévention des chutes, mais aussi de renforcer l'information et l'accompagnement des personnes âgées et de leurs aidants.

Le **Plan antichute des personnes âgées**, lancé en 2022, illustre cette logique de prévention ciblée, avec l'objectif de réduire les chutes graves ou mortelles des personnes de 65 ans et plus, tandis que des démarches comme **ICOPE** visent à repérer précocement les fragilités chez les seniors encore autonomes.



Enjeu 3

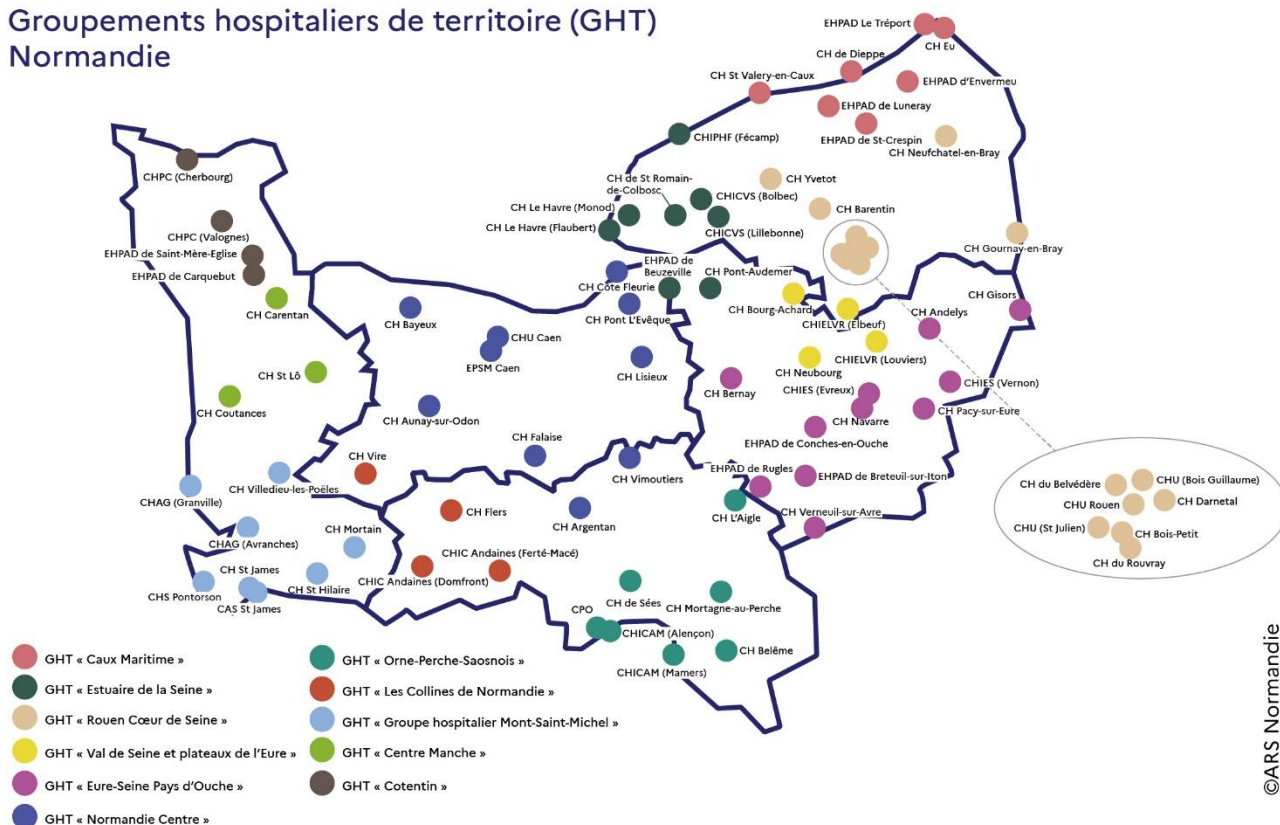
Fluidifier les parcours de soins est par ailleurs un enjeu essentiel. Il s'agit de permettre à chaque personne âgée d'accéder aux soins dont elle a besoin, au bon moment, au bon niveau de recours et au plus près de son lieu de vie. Cet objectif suppose de renforcer la coordination entre la ville, l'hôpital, le médico-social et le domicile, afin d'éviter les ruptures de prise en charge, les passages évitables aux urgences ou les hospitalisations non pertinentes.

Dans cette perspective, les **filières gériatriques** constituent un levier majeur : elles doivent garantir une réponse graduée, lisible et coordonnée, allant de l'expertise gériatrique de proximité jusqu'au recours hospitalier spécialisé lorsque la situation le nécessite.

Les filières de soins gériatriques sont des dispositifs de coordination dont le but est de faciliter, sur un territoire donné, le parcours de santé des patients âgés, avec l'objectif de prévenir la perte d'autonomie, éviter les passages aux urgences non justifiés et améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Les filières sont organisées à l'échelle des **11 groupements hospitaliers de territoire (GHT) normands**, qui constituent les territoires de référence. Chaque GHT porte une filière gériatrique structurée et graduée, en lien avec les acteurs sanitaires, médico-sociaux et de ville.

Groupements hospitaliers de territoire (GHT) Normandie



©ARS Normandie

Chaque filière comprend un ensemble de structures et dispositifs complémentaires : structures d'hospitalisation et de soins ; dispositifs ambulatoires et diagnostiques ; dispositifs d'appui et de coordination.

ALLO GERIATRIE est une porte d'entrée de la filière de soins gériatriques sur chacun des 11 territoires de GHT. Ce dispositif se concrétise par la mise en place d'un numéro d'appel unique, dédié aux professionnels de santé pour leur faciliter l'accès à des experts en gériatrie et les associer au parcours de soins de la personne âgée.

L'Équipe d'expertise gériatrique et gérontologique, présentée sous le service ALLO GERIATRIE, centralise les demandes et les orientations afin de coordonner et d'optimiser le parcours des personnes âgées dont l'accompagnement requiert l'intervention de multiples professionnels.

Elle se compose d'une équipe mobile de gériatrie qui intervient dans les différents services cliniques non gériatriques médicaux et chirurgicaux afin de dispenser un avis et des recommandations nécessaires à la bonne prise en charge de la personne âgée, et d'une équipe mobile de gériatrie à domicile dont l'activité est orientée vers les personnes âgées (dépendantes ou en perte d'autonomie) vivant à domicile qui ont des problèmes de santé complexes et multifactoriels.



Le développement de l'accès aux soins en proximité, notamment à travers le **réseau France Santé** ou le dispositif « **Un médecin près de chez vous** », doit également contribuer à réduire les inégalités d'accès aux soins.



Enjeu 4

Poursuivre l'investissement en faveur des EHPAD

La dynamique engagée ne se limite toutefois pas au développement du domicile : elle s'accompagne également d'un **programme d'investissement en faveur des EHPAD**, afin de moderniser une offre d'hébergement qui demeure indispensable pour les personnes âgées dont la perte d'autonomie ou l'état de santé ne permettent plus un maintien à domicile dans de bonnes conditions.

Dans le cadre de la stratégie Ségur investissement, l'ARS Normandie a lancé en mai 2021 un appel à manifestation d'intérêt (AMI) à destination de tous les établissements sanitaires et médico-sociaux, qui a permis d'identifier les besoins d'investissement prioritaires des dix prochaines années.

L'objectif de cette relance de l'investissement dans les EHPAD : en faire un vrai « chez soi », engager le virage domiciliaire attendu par les résidents et leurs familles et améliorer l'attractivité de ces structures pour nos soignants.

Sur le volet médico-social, ce sont 100 millions d'euros qui sont engagés par l'Etat sur la période 2021-2029 et près de 90 millions d'euros par les cinq Départements normands, pour soutenir 39 projets.

Attractivité, compétences et formation : relever le défi des métiers du grand âge en Normandie ?

L'évolution démographique en Normandie, tant de la population que des professionnels, accentue l'écart entre les besoins d'accompagnement et les capacités de prise en charge.

Les projections montrent un risque de déficit de plusieurs milliers de professionnels : **selon la DREES, 14 000 professionnels sont susceptibles de manquer en Normandie à l'horizon 2030.**

L'enjeu n'est pas seulement de « recruter plus », mais de repenser l'organisation du travail, les compétences, la reconnaissance professionnelle et les conditions d'exercice, dans un contexte de vieillissement de la population.

Face à ce défi, il est nécessaire d'adapter les compétences via la formation initiale et continue, tout en renforçant l'attractivité des métiers pour recruter et fidéliser les soignants et accompagnants indispensables à cette transformation.



Une charte partenariale d'engagement en faveur de l'attractivité des métiers de la santé

Engagés dans une démarche collective sur le sujet depuis 2023, la préfecture de région Normandie, l'ARS Normandie, France Travail, la Région Normandie, les départements du Calvados, de l'Eure, de la Manche, de l'Orne et de la Seine-Maritime, et l'Assurance Maladie ont signé le 8 octobre 2024 **une charte partenariale** pour faire converger l'ensemble des initiatives menées en Normandie et les intégrer dans un projet cohérent et structurant.

Six objectifs ont ainsi été définis pour orienter l'action partenariale et commune :

- informer, orienter, valoriser les métiers auprès du public jeune et des salariés en reconversion ;
- adapter l'appareil de formation aux besoins et développer les parcours professionnels ;
- faire évoluer les pratiques pour mieux attirer et maintenir en poste ;
- baisser la sinistralité et favoriser le bien-être au travail pour retrouver de l'attractivité ;
- soutenir les soignants dans l'exercice de leurs fonctions ;
- disposer d'outils d'aide à la décision afin de permettre la fixation de professionnels dans nos territoires.

Plus d'informations : [Attractivité des métiers de la santé : l'ensemble des acteurs mobilisés pour l'attractivité | Agence régionale de santé Normandie](#)



Trophées de l'attractivité : un soutien aux initiatives portées par les acteurs sur le thème de l'attractivité et de la fidélisation des professionnels

Afin de favoriser l'échange et la communication sur le thème de l'attractivité et la fidélisation des professionnels, et de promouvoir les dispositifs améliorant le recrutement et la fidélisation des professionnels, l'ARS a souhaité déployer, dans le cadre d'un Appel à projets, des « **Trophées de l'Attractivité** ».

Il s'agit de financer des dispositifs ayant pour objectif d'engendrer un renouvellement des modes de recrutement, de proposer de nouvelles approches immersives pour les candidats, ou encore d'améliorer la marque employeur. Les établissements ont soumis des projets ancrés localement (attractivité territoriale) et adressés à un public spécifique ayant pour but de pourvoir des postes en tension (attractivité métier). Des partenariats peuvent être initiés avec des acteurs locaux de l'emploi ou de la formation professionnelle.

10 projets innovants ont été soutenus en 2024, et 12 en 2025.

[Les Trophées de l'Attractivité - Édition 2025 | Agence régionale de santé Normandie](#)

Immersion dans les établissements

Le 29 septembre 2025, l'ARS Normandie et France Travail Seine-Maritime ont organisé un événement « **Je teste un métier** » spécial santé, dans 10 établissements hospitaliers du département.

Cette journée a permis la rencontre entre des candidats en recherche d'orientation et des professionnels de santé prêts à les accueillir en immersion au sein de leurs structures (centres hospitaliers, associations médico-éducatives, Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), structures de services d'aide à domicile, Fondation d'accueil et de soin de personnes en situation de handicap, établissement et service d'accompagnement par le travail, etc.).

Ces échanges ont pu aboutir à la signature de conventions d'immersion pour les candidats volontaires souhaitant découvrir les métiers de l'accompagnement et du soin.



Formation : fidélisation des étudiants via le Contrat d'allocation d'études

Déployé par l'ARS Normandie, le **Contrat d'Allocation d'Études** permet de fidéliser les étudiants inscrits dans les écoles ou les instituts de formation en santé relevant de métiers en tension, en leur fournissant une allocation pour la dernière année d'études, en contrepartie d'un engagement de servir 18 mois au sein d'un établissement ou service médico-social normand, co-signataire du CAE.

Pour les établissements et services médico-sociaux, cela concerne les étudiants inscrits en dernière année des formations d'aide-soignant, d'infirmier, d'orthophoniste ou de masseur-kinésithérapeute.

En 2025, **55 étudiants ont ainsi été accompagnés pendant leur dernière année d'études, répartis dans 25 établissements sur tout le territoire normand.**

[Dispositif de Contrat d'Allocation d'Études | Agence régionale de santé Normandie](#)